



Cdsea

Comité de Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte

Comité De Sauvegarde de
l'Enfant à l'Adulte

Projet associatif

2022-2026

« Le C.D.S.E.A., agir avec et pour les autres. »

Ce projet associatif traduit la volonté de mettre en œuvre les missions associatives au bénéfice exclusif des personnes les plus vulnérables. De fait, ce projet trouve ses sources dans l'accompagnement au quotidien de personnes en situation de vulnérabilité ainsi que dans un travail de lien permanent avec les partenaires locaux, et ce depuis plus de 50 ans. Il entend développer et promouvoir les droits des personnes, les valeurs républicaines, de solidarité et de laïcité, portées par les administrateurs et par les professionnels.



L'histoire du C.D.S.E.A.

Le *Comité De Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte - C.D.S.E.A.* est créé le 29 janvier 1970, sur initiative du Président du Conseil général de l'Essonne en vue de reprendre la gestion du foyer de Brunehaut, réquisitionné par les autorités administratives. A l'époque, la principale mission du C.D.S.E.A. est de professionnaliser et moderniser cet établissement, habitué à un mode de gestion familial et peu formalisé. La gouvernance associative est confiée à des conseillers généraux, nommés par l'Assemblée départementale.

En 1973, le C.D.S.E.A. met en œuvre un projet d'Aide Educative à Domicile, basé sur un travail collaboratif avec les familles. Le *Service d'Action Educative en Milieu Familial - S.A.E.M.F.* est ainsi créé sur la commune de Grigny.

Le C.D.S.E.A. crée par la suite un Foyer d'Hébergement en appartements partagés pour des adultes en situation de handicap psychique et/ou mental. Véritable précurseur en matière d'inclusion, le C.D.S.E.A. fait preuve de sa capacité à mettre en place des solutions nouvelles et adaptées, à destination des personnes accompagnées. Ainsi, le *Service d'Accompagnement et d'Insertion Sociale – S.A.I.S.* est créé en 1980.

En 1981, le C.D.S.E.A. est à nouveau sollicité par le département pour la reprise en gestion directe d'un établissement social, cette fois-ci une *Maison d'Enfants à Caractère Social – M.E.C.S.* située sur la commune de Morsang-sur-Orge, en difficulté dans sa gestion financière.

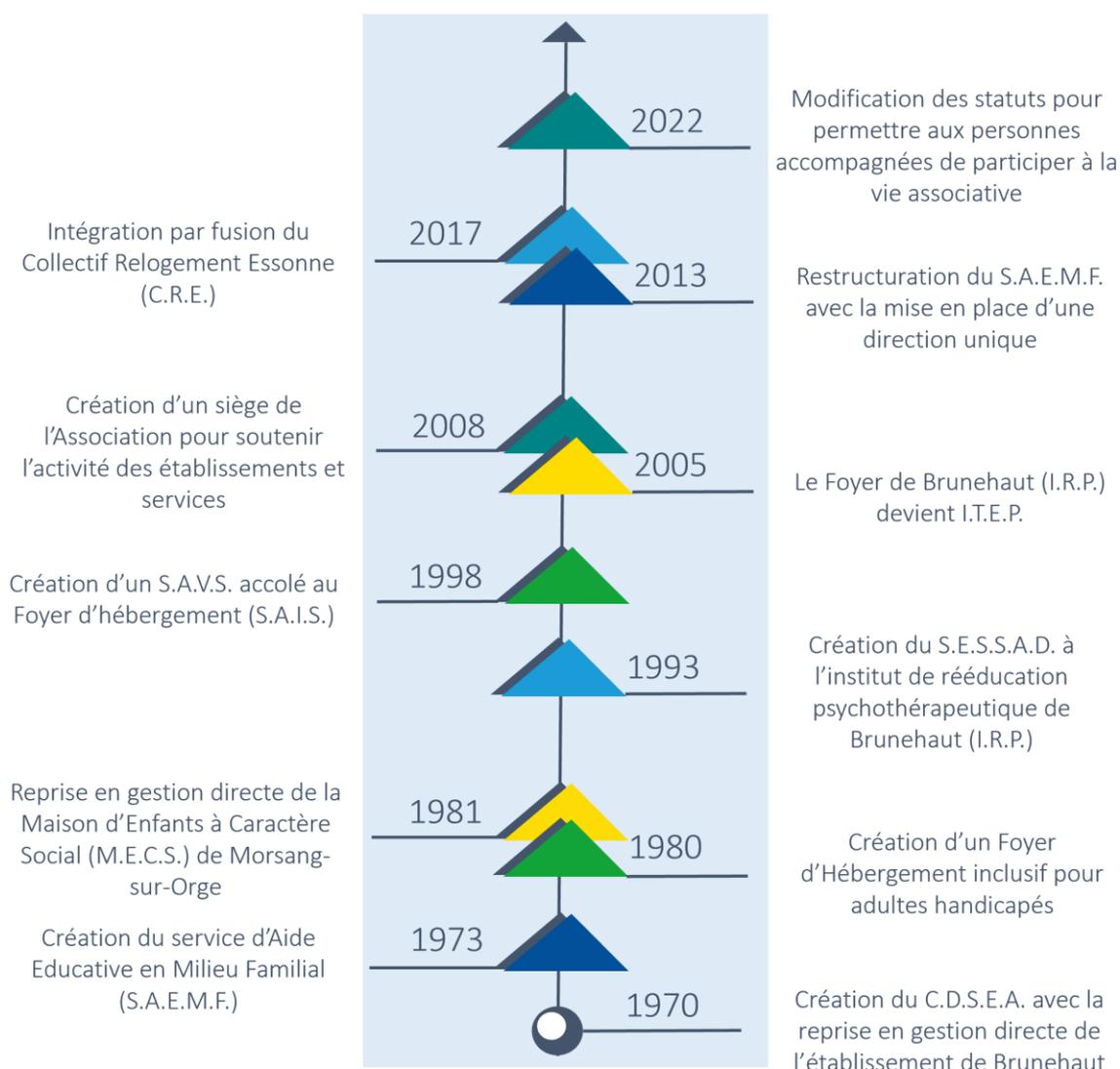
En 2007, les statuts de C.D.S.E.A. évoluent et la gouvernance est confiée en totalité à des personnes issues de la société civile.

Puis en 2008, les services support du siège sont créés sur la commune d'Evry pour faciliter la coordination des services et établissements, centraliser la gestion des ressources humaines et financières, ainsi que la fonction qualité.



Le C.D.S.E.A. reprendra en 2017 le *Collectif Relogement Essonne - C.R.E.* en gestion directe, affichant sa volonté d'intervenir dans le champ de l'insertion, auprès de ménages en difficulté dans l'accès ou le maintien dans le logement.

Et enfin, le C.D.S.E.A. modifie ses statuts et son règlement intérieur en décembre 2022 pour permettre aux personnes accompagnées de participer aux débats et échanges au sein des différentes instances associatives (Assemblée générale et Conseil d'administration). L'Association met ainsi en acte sa volonté de faire participer les personnes accompagnées aux décisions les concernant.



Le C.D.S.E.A. en quelques chiffres :





Les missions

Le C.D.S.E.A. cherche à protéger et promouvoir l'exercice des droits fondamentaux, droits et libertés élémentaires de toute personne. Ces droits sont inscrits dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789, dans le *Préambule de la Constitution française* et dans la *Convention européenne des droits de l'homme*. Ces droits fondamentaux sont nombreux et correspondent à l'ensemble des prérogatives qu'un individu peut faire valoir : droit à la dignité humaine, droit à l'enseignement et aux loisirs, droits à l'intimité... Pour partie, ces droits sont rappelés par la loi du 02 janvier 2002.

Le C.D.S.E.A. vise à promouvoir également les droits spécifiques aux personnes accompagnées au sein d'un établissement ou service social ou médico-social (E.S.S.M.S.). Ces droits spécifiques étant également consacrés par la loi 02 janvier 2002 et la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Ce cadre réglementaire correspond bien à notre vision partagée du travail social : notre action vise à accompagner chaque personne dans l'exercice de ses droits, dans le souci constant de favoriser toute dynamique d'inclusion sociale et de développer les capacités de la personne à penser et à agir pour elle-même.



Les valeurs du C.D.S.E.A.

Les valeurs du C.D.S.E.A. sont inscrites dans les statuts et forment le socle de l'action collective. Il s'agit de l'affirmation de la dignité des personnes, indépendamment de leur statut social ou de leurs difficultés, et de la reconnaissance de leur aptitude à développer un projet personnel et à participer aux décisions les concernant. C'est aussi la prise en compte des personnes dans leur globalité, en les accompagnant dans leur histoire et en agissant au besoin sur l'environnement social.

Le C.D.S.E.A. affirme sa volonté d'ouverture à l'environnement pour s'engager dans une dynamique de coopération avec les partenaires. L'Association est consciente que ces partenaires peuvent contribuer au développement de compétences et d'offres de service au bénéfice des personnes accueillies dans ses établissements et services.

Le C.D.S.E.A. s'inscrit dans un principe de laïcité et de neutralité politique.

Ces valeurs trouvent leurs déclinaisons opérationnelles dans une charte éthique, distribuée à chaque salarié au moment de son embauche et affichée dans les différents locaux de l'Association.





Le D.I.T.E.P. de Brunehaut



36, Rue des Ponts
91 150 Morigny-Champigny
Tel : 01.64.94.21.81.
@ : ditep@cdsea91.fr

Les enfants et adolescents accueillis au D.I.T.E.P. présentent des difficultés psychologiques qui s'expriment par des troubles du comportement, dont l'intensité nuit aux apprentissages et à la socialisation.

Le D.I.T.E.P est un Dispositif Intégré Thérapeutique, Educatif et Pédagogique qui propose une réponse adaptée et modulable au parcours de l'enfant autour de trois modalités d'accueil : de l'ambulatoire (ex SESSAD), de l'accueil de jour et de l'accueil de nuit (ex ITEP). Au travers de ces modalités et dans un travail étroit avec les familles/représentants légaux et les partenaires du parcours du jeune, un panel d'interventions et de prestations est proposé pour s'adapter aux besoins des enfants et adolescents accompagnés.



La M.E.C.S. de Morsang-sur-Orge



20, Rue de Montlhéry
91 390 Morsang-sur-Orge
Tel : 01.69.04.65.22
@ : mecs@cdsea91.fr

L'établissement accueille des adolescents et jeunes majeurs dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable pour assumer leur éducation.

Les enfants et adolescents sont répartis sur deux services, l'un proposant des chambres et espaces de collectivité, l'autre des studios et des espaces plus restreints pour la vie en collectivité. Ces deux modalités d'accueil permettent d'exercer un apprentissage progressif à la vie en autonomie. Par



ailleurs, l'établissement propose d'accueillir les jeunes majeurs au sein de quatre logements collectifs, tous situés sur la commune de Saint-Michel-sur-Orge.



Le S.A.E.M.F. et ses antennes



20, Rue de Montlhéry
91 390 Morsang-sur-Orge
Tel : 01.69.04.65.22
@ : saemf@cdsea91.fr

Le S.A.E.M.F. est un service exerçant des mesures d'aide éducative à domicile. L'objectif est d'évaluer la situation de danger pour l'enfant, d'apporter une aide éducative et de restaurer ou soutenir l'autorité parentale.

L'adhésion des parents est activement recherchée. Cette collaboration entre les parents et l'équipe constitue l'un des fondements du projet de service. L'accompagnement proposé prend la forme de rencontres régulières au domicile et dans les locaux du service, mais également sous forme d'activités éducatives individuelles ou collectives. Le S.A.E.M.F. dispose de quatre antennes situées à Evry, Saint-Michel-sur-Orge, Corbeil-Essonnes et Juvisy-sur-Orge.



Le S.A.I.S. de Saint-Michel-sur-Orge



3, Rue Boole
91 240 Saint-Michel-sur-Orge
Tel : 01.69.43.52.27
@ : sais@cdsea91.fr

Le S.A.I.S. héberge des adultes en situation de handicap psychique et/ou mental qui exercent une activité pendant la journée, généralement au sein d'un Etablissement ou service d'aide par le travail (E.S.A.T.).

Le S.A.I.S. se compose d'un foyer d'hébergement (E.A.N.M.) qui accompagne des adultes au sein d'appartements ou de studios situés sur la commune de Saint-Michel-sur-Orge. Il dispose



également d'un Service d'accompagnement à la vie sociale (S.A.V.S.) qui accompagne des adultes hébergés à l'extérieur du S.A.I.S., en leur apportant un soutien dans la réalisation de leur projet de vie.



Le C.R.E.- Collectif de relogement



13-15, Allée Jacquard
91 000 Evry
Tel : 01.69.87.01.80
@ : cre@cdsea91.fr

Le C.R.E. exerce des mesures d'accompagnement liées au logement et permet l'accès et le maintien dans le logement de ménages en situation d'exclusion ou de difficultés économiques et sociales.

Les ménages bénéficient d'un accompagnement individualisé exercé par un travailleur social. Ces mesures d'aide prennent la forme d'un Accompagnement vers et dans le logement (A.V.D.L.), d'un Accompagnement social lié au logement (A.S.L.L.), d'Intermédiation locative (système de sous-location temporaire auprès de bailleurs) ou de Logement alternatif (promouvoir le droit au logement des personnes en situation de grande précarité).



Les services support du siège



60, Allée des Champs-Elysées
91 080 Evry-Courcouronnes
Tel : 01.69.91.47.20
@ : siege@cdsea91.fr

Les services du siège ont pour rôle de soutenir l'activité des établissements et services dans les domaines de la gestion budgétaire et financière, de la gestion des ressources humaines, de la communication, de la qualité et du développement.

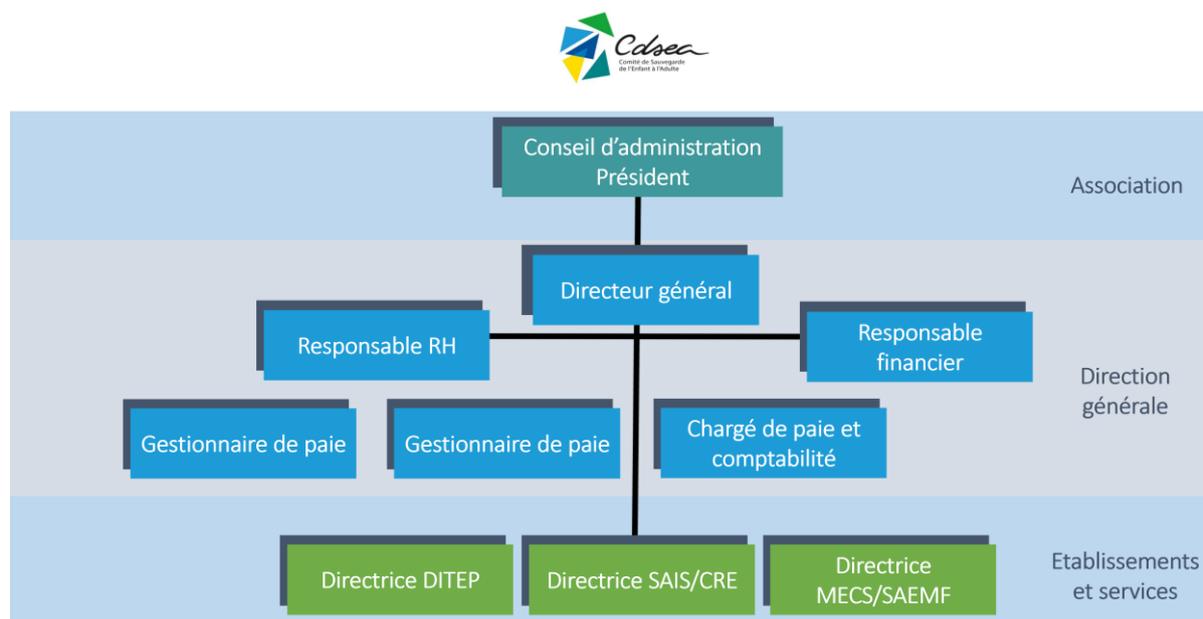
Situés à Evry, les services du siège permettent de coordonner l'action collective des différents établissements et services, d'harmoniser certaines pratiques et d'effectuer



les contrôles internes et qualité. Les services du siège sont également un lieu d'animation de la vie associative.



L'organigramme



Les engagements du C.D.S.E.A.

Le C.D.S.E.A. s'engage auprès des personnes accompagnées à respecter et faire respecter leurs droits à être informées, écoutées et à participer aux décisions les concernant.

A cet effet, différentes instances de participation à la vie sociale existent au sein des établissements et services, et les représentants des personnes accompagnées sont invités à participer aux échanges et débats lors des réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

L'engagement du C.D.S.E.A. renvoie à une « *éthique de conviction* », fondée sur les valeurs d'humanité, qui trouve une traduction concrète dans la charte éthique de l'Association. Mais l'engagement du C.D.S.E.A. renvoie également à une « *éthique de responsabilité* » qui oblige les acteurs de l'Association à porter une attention toute particulière aux moyens mobilisés, à leur efficacité et à l'atteinte des buts collectivement fixés. Cette double référence éthique, de conviction et de responsabilité, constitue des repères qui guident nos pratiques et prennent sens face à des situations concrètes.





Les axes stratégiques 2022-2026

Le Conseil d'administration a arrêté ses orientations stratégiques pour les années 2022 à 2026. Ce plan stratégique se décline en 5 axes principaux :

Axe n°1 : soutenir la vie associative et ses déclinaisons dans l'organisation

Refonder l'identité associative autour d'un projet de valeurs partagées par tous en expérimentant de nouvelles formes de gouvernance.

Axe n°2 : adapter la structuration du pilotage des activités de l'Association au projet associatif

Adapter et consolider le pilotage, le suivi/reporting et le contrôle de l'activité du siège et des établissements.

Axe n°3 : améliorer et développer l'offre pour s'adapter aux besoins des publics, renforcer l'inscription sur le territoire et soutenir la cohérence des parcours

Restructurer, spécifier et diversifier l'offre de service en prenant en compte la parole des personnes accompagnées, leur bassin de vie et l'articulation avec les partenaires pour soutenir la cohérence des parcours.

Axe n°4 : soutenir le développement des compétences et expertises des équipes dans un cadre de qualité de vie et sécurité au travail

Engager une politique des RH d'accompagnement au déploiement des potentialités des salariés dans un climat social sécurisant.

Axe n°5 : adapter le mode économique de l'Association aux nouveaux enjeux des secteurs

Définir et accompagner les évolutions du modèle économique pour stabiliser la situation financière de l'Association et soutenir le déploiement de son projet.



Conclusion

Ce projet associatif est un document qui fait référence collectivement et qui engage tous les administrateurs, professionnels et intervenants extérieurs. Il formalise les grandes missions et valeurs du C.D.S.E.A., ainsi que ses orientations stratégiques qui doivent se décliner de manière concrète au sein de chacun de ses établissements et services.

Jean-Marie POUJOL
Président

Patrick MICAL
Directeur général

